

ETAT DE LA REPARTITION EN NBL/DURAFOUR EN DDT28

REPARTITION DE LA NBI du MIETI-MEDDE, au titre de la 6^{ème} et 7^{ème} tranche de la mise en œuvre du protocole DURAFOUR " en D.D.T. 28 en application de :
 -arrêté du 13/12/2011, portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie A : 3 emplois pour 90 points
 -décision du MEDDE du 14/02/2012, portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
 -arrêté du MEDDE du 21/07/2012, portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
 -arrêté ministériel du MEDDE du 21/09/2015 portant transfert d'un emploi de catégorie A et d'une enveloppe de 30 points au MI et création d'un emploi de catégorie A pour une enveloppe de 20 points

En fonction du calendrier et des modalités de vote.

CATEGORIE D'EMPLOIS A

CATEGORIE AFFECTEE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES EN DDT 28	NOMBRE DE POINTS NBI AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES EN DDT 28	DESIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE ET ATTRIBUTAIRE DE LA N.B.I.	CATEGORIE/ GRADE DE L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
A	1	1	30	30	CHEFFE DU SERVICE EDUCATION ROUTIERE ADJOINTE AUX DIRECTEURS	SER	Ann-Gaël GUERIN	A+/AAE-HC	GUERIN Ann-Gaël	NBI AFFECTEE : 30 points à Ann-Gaël GUERIN le 01/09/2022
A	1	1	30	30	CHEF DU SERVICE DE LA CONNAISSANCE ET DU CONSEIL AUX TERRITOIRES	SCCT	Clément POINT	A+/IDTPE	Aucun	NBI AFFECTEE : 30 points à Clément POINT le 01/09/2022
TOTAL	2	2	60	60						

A Chartres, le

15 FEV. 2023


 Le Directeur Départemental
Guillaume BARRON